Formule 13A
ORDONNANCE DE COMPARUTION D'UN(E) PRISONNIER (PRISONNIÈRE) À L'AUDITION D'UNE DEMANDE DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE PAR VOIE JUDICIAIRE OU DE RÉVISION JUDICIAIRE

(*Règles de procédure en matière criminelle*, règle 20)

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

_____ N° du dossier de la cour (s'il est connu)

_____ Région

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé)

À : _____ de _____ :
(nom du gardien), (titre de son poste, par ex. directeur) (nom de l'établissement correctionnel)

APRÈS examen de l'avis de demande de _____ en date du
(préciser : mise en liberté provisoire par voie judiciaire ou révision judiciaire)

_____ 20 _____ ,et de l'affidavit de _____ , détenu actuellement
(nom de l'accusé)

à l'établissement _____ ,et attendu que je suis convaincu(e) qu'un
(nom de l'établissement)

transfèrement temporaire de l'accusé(e) est nécessaire pour que l'accusé(e) puisse être présent(e) à l'audition d'une

demande de _____ devant le juge présidant la _____
(préciser : mise en liberté provisoire par voie judiciaire ou révision judiciaire) (nom du tribunal)

à(au) _____
(adresse)

(Ontario), le _____jour de _____20 _____à _____.

IL EST ORDONNÉ que _____ , de
(nom du gardien), (titre de son poste)

_____ , dans la province de _____ , livre
(nom de l'établissement correctionnel) (nom de la province)

_____ , détenu actuellement à cet établissement, à _____ ,
(nom du prisonnier) (nom du corps de policé. ou de l'agent de police devant recevoir le prisonnier)

qui recevra le prisonnier de _____ .
(nom du gardien)

ORDONNANCE DE COMPARUTION D'UN(E) PRISONNIER (PRISONNIÈRE)
À L'AUDITION D'UNE DEMANDE DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE
PAR VOIE JUDICIAIRE OU DE RÉVISION JUDICIAIRE
(*Règles de procédure en matière criminelle*, règle 20)

IL EST EN OUTRE ORDONNÉ que _____ , en compagnie des autres
(nom du corps de police ou de l'agent de police devant recevoir le prisonnier)

agents de la paix dont il estime la présence nécessaire, conserve la garde de _____
(nom du prisonnier)

uniquement pendant la période requise pour assurer la présence de l'accusé à l'audition de la demande, après quoi il

sera renvoyé à _____ par
(nom de l'établissement correctionnel où le prisonnier était tenu sous garde avant l'ordonnance)

_____ , accompagné des autres agents dont la
(nom du corps de police ou de l'agent de police qui a reçu le prisonnier de l'établissement correctionnel)

présence est jugée nécessaire.

FAIT à _____ (Ontario), le _____ , 20 _____ .

_____
Juge, Cour supérieure de justice

(Sceau)

Formule 3
FEUILLE ARRIÈRE

N° du dossier du greffe

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SA MAJESTÉ LA REINE

- et -

(nom de l'accusé(e)/du(de la) requérant(e)/de l'appelant(e)/de l'intimé(e

Ordonnance de comparution d'une prisonnier (prisonnière) à l'audition d'une demande de mise en liberté provisoire par voie judiciaire ou de révision judiciaire, formule 13A

(*Règles de procédure en matière criminelle*, formule 3)

Renvoyer à :
N° _____

(nom)

(infraction)

____	jour de	____	an	____	salle d'audience	____	comparution	____	moyen	____
____	jour de	____	an	____	salle d'audience	____	comparution	____	moyen	____
____	jour de	____	an	____	salle d'audience	____	comparution	____	moyen	____
____	jour de	____	an	____	salle d'audience	____	comparution	____	moyen	____
____	jour de	____	an	____	salle d'audience	____	comparution	____	moyen	____

(nom de l'avocat)

(adresse complète de l'avocat)

(numéros de téléphone et de télécopieur de l'avocat, y compris l'indicatif régional)

Sauvegarder Imprimer Effacer